

CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL

DU VAL D'YERRES

91330 - YERRES

DECLARATION COMMUNE

D'INTENTION

13 Mai 1968

DECLARATION D'INTENTION
relative aux buts poursuivis par la création d'un
CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL
à YERRES (ESSONE)

La mission éducative et culturelle de l'Etat et des Collectivités locales a longtemps consisté presque exclusivement à fournir des maîtres et des locaux pour l'Enseignement, à entretenir des Musées, des bibliothèques et des théâtres.

Depuis quelques années, un double courant s'est développé avec de plus en plus de force.

D'une part, dans un monde où les métiers se transforment rapidement, les adolescents et les adultes sont tenus de refaire des études ou de remettre à jour leurs connaissances, en même temps qu'avec l'urbanisation accélérée s'élargit brutalement le besoin de loisirs, de sport et de culture. En outre, dans les agglomérations en voie de croissance, les structures sociales traditionnelles ne jouent plus leur ancien rôle. Un nouvel effort de vie communautaire est à promouvoir pour les adultes comme pour les jeunes.

D'autre part, l'Ecole a pris conscience qu'elle n'était pas le seul lieu d'éducation et d'instruction. L'afflux grandissant et sans cesse renouvelé de l'information a amenuisé le rôle de la formation scolaire. Ce qui se passe entre les murs de la classe ne peut plus ignorer l'événement, qui ne peut se traduire dans l'expression d'un seul maître. L'enseignant veut travailler dans le siècle, ainsi la vie doit entrer dans l'Ecole et l'école s'ouvrir à la vie.

l'Etat et les Collectivités locales consacrent maintenant des sommes considérables pour réaliser à la fois des locaux scolaires et des ensembles sportifs, culturels ou sociaux.

Les équipements sportifs ou sociaux sont utilisés trop peu d'heures par jour et trop peu de jours dans l'année ; tous ces locaux peuvent être rendus complémentaires.

Les écoles ne disposent ni de grandes salles de réunion ni de galeries d'exposition, ni d'installations de lecture, suffisantes.

.../...

Les Maisons de Jeunes manquent souvent de restaurant et de locaux.

Les cours d'écoles sont désertées le jeudi et le dimanche alors que les jeunes sont dans la rue.

Le plein emploi des investissements, nécessaire pour des raisons économiques, est donc également justifié par la nouvelle conception de l'école, la nécessité de l'éducation permanente, le nouveau rôle des loisirs, du sport et de la culture.

A cette fin une expérience est tentée à Yerres (Essonne) par entente entre le Ministère des Affaires Culturelles, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, auxquels se joindront éventuellement d'autres départements ministériels.

I - CONDITIONS DE L'EXPERIENCE

a) conditions matérielles

Sur un même terrain et un même ensemble architectural, seront mis en place :

- un Collège d'Enseignement Secondaire de 1200 places
- une Maison des Jeunes
- un Centre sportif important
- une Bibliothèque municipale
- un Centre de formation professionnelle
- un Centre culturel comprenant un théâtre, une galerie d'exposition, des locaux pour la formation artistique
- un Centre Social.

Un Foyer de jeunes travailleurs pourra être adjoint dans l'avenir.

La gestion de cet ensemble devra être aussi intégrée que possible, tout en respectant pour l'essentiel les règles propres à chaque administration.

Il sera prévu un budget particulier permettant le fonctionnement de l'appareil de coordination et des activités communes.